

N/REF : 7/10/2024 15H07 C:001038 I:00728

V/Appel du Lundi 07/10/2024 a 15H07

CLINIQUE MUTUALISTE La Sagesse
Comptabilité : Mr Le Mentec
4, PLACE ST GUENOLE
CS 44345
35043 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : CLINIQUE LA SAGESSE
4, PLACE ST GUENOLE
.
35000 RENNES

Rennes, le

22 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 GUENOLÉ - MR VOICIER 06 85 89 33 85

MOTIF : POMPE DE RELEVAGE EN PANNE (1/2)

Donneur d'ordre : M. AVIGON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de fosse de relevage

INTERVENTION DU 08/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DE LA POMPE DE RELEVAGE

CONSTAT : PVC PRESSION CASSÉ A LA SORTIE DE LA POMPE

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 10/10 POUR DÉPOSE DE LA POMPE ET RÉPARATIONS

INTERVENTION DU 10/10

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

DÉPOSE DE LA POMPE ET RÉCUPÉRATION ÉVACUATION

CONSTAT: ÉVACUATION DE LA POMPE DÉBOITÉE

NETTOYAGE DES ÉVACUATIONS

COLLAGE ET REMISE EN PLACE DE LA POMPE

CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT BONNE ÉTANCHÉITÉ

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : BB AB EMAIL en CC le 15/10/24 a 16H08 christophe.vossier@ouestf.c
BB AB EMAIL en CC le 15/10/24 a 16H08 VALENTIN.LEROY@OUESTF.COM
BB AB Email envoyé le 15/10/24 a 16H08 Mme M JOLY (DDE BDC)
NR LCOMPTER Email envoyé le 11/10/24 a 11H14 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)
MG LCOMPTER Email envoyé le 08/10/24 a 14H53 M. C. VOSSIER (COPIE BDC)

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,65		28,65
1,50	H.Ouvrier Electromécanicien le 08/10	1	67,23		100,84
2,00	H.Ouvrier Electromécanicien le 10/10	2	67,23		134,46
2,00	H(s)2ème personnel le 10/10	3	49,78		99,56
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,48		39,48
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,48		39,48
1,00	Colle(s) pvc (fourniture de)	2	2,53		2,53
TOTAL H.T.					445,00
T.V.A. a 20,00%					89,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>534,00</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.